La croix,

<https://www.la-croix.com/Monde/Asie-et-Oceanie/En-Inde-pres-deux-millions-citoyens-prives-nationalite-2019-09-01-1201044543>

#  En Inde, près de deux millions de citoyens privés de la nationalité

Samedi 31 août, le Registre national des citoyens a révélé que 1,9 million d’habitants de l’État d’Assam n’était pas reconnu de nationalité indienne. L’opération de recensement menée par le parti hindou au pouvoir est contestée dans ses méthodes et sa finalité, qui pourrait être l’expulsion d’une partie musulmane de la population.

* Mathilde Blayo,
* le 01/09/2019 à 18:15

C’est la Cour suprême qui a exigé en 2015 l’application d’une décision remontant à 1985, suite à des violences meurtrières dans l’État. (sur la photo, fusillade meurtriere à Kokrajharen août 2016 )STRINGER/MAXPPP

**Comment fonctionne le recensement des citoyens indiens dans l’État d’Assam ?**

Le Registre national des citoyens (NRC) a été mis en place dans l’Etat d’Assam, au nord-est de l’Inde, pour recenser les habitants éligibles ou disposant déjà de la nationalité indienne, dans le cadre d’un vaste programme de lutte contre l’immigration illégale. La liste des personnes inscrites au registre des citoyens indiens a été révélée samedi 31 août : 31,1 millions de personnes ont été retenues et 1,9 million de personnes en ont été exclues. Près de deux millions d’habitants se sont donc vus refuser la nationalité indienne et risquent une déportation.

En juillet 2018, une version provisoire de cette liste avait exclu 4 millions de citoyens. Ils avaient jusqu’au 31 décembre 2018 pour faire appel et tenter de fournir des pièces supplémentaires, attestant de leur nationalité indienne. La moitié a pu être réintégrée.

Pour être inscrit au registre, il faut prouver qu’un membre de sa famille vivait bien en Assam avant 1971, année où des millions de personnes ont fui le Bangladesh, alors en guerre d’indépendance. Mais dans cet État indien particulièrement pauvre, avec un fort taux d’analphabétisme, ces démarches sont difficiles à mener. Les personnes exclues du registre ont encore 120 jours pour faire appel devant des tribunaux spéciaux pour étrangers. Le NRC doit normalement être étendu à tous les états du pays.

À lire aussi

[Le parti nationaliste hindou accusé de viser la minorité musulmane](https://www.la-croix.com/Religion/Islam/En-Inde-projet-loi-accuse-viser-minorite-musulmane-2018-07-31-1200958968)

**Ce recensement vise-t-il en particulier la communauté musulmane ?**

Le premier ministre hindou Narendra Modi n’est pas à l’origine du processus de recensement. C’est la Cour suprême qui a exigé en 2015 l’application d’une décision remontant à 1985, suite à des violences meurtrières dans l’État. En revanche, ce sont bien les membres du parti du premier ministre, le Bharatiya Janata Party (BJP), qui mettent en œuvre le recensement.

L’opposition politique dénonce une mesure visant les minorités religieuses, principalement musulmanes. En Assam, l’immigration a été et reste majoritairement bangladaise, de confession musulmane. Un tiers de la population pratique l’islam et les questions religieuses et ethniques ont toujours été source de violences. Autre élément qui renforce ces accusations : en janvier, l’Inde a adopté une loi accordant la citoyenneté aux personnes ayant quitté le Bangladesh, le Pakistan et l’Afghanistan pour s’installer en Inde au cours des six dernières années, à la condition qu’elles ne soient pas musulmanes. Le ministre de l’intérieur avait alors appelé à expulser les *« termites »*. En mai, il déclarait encore vouloir *« mener une campagne nationale visant à renvoyer les infiltrés »*.

À lire aussi

[La fureur silencieuse du Cachemire indien](https://www.la-croix.com/Monde/Asie-et-Oceanie/fureur-silencieuse-Cachemire-indien-2019-08-26-1201043118)

**Quels autres problèmes posent ce recensement ?**

Les conditions nécessaires pour réunir les actes de naissance, de mariage ou toute autre preuve qu’un membre de la famille vivait en Assam avant 1971 ne sont pas réunies. Les ONG dénoncent de nombreuses irrégularités. Amnesty International a affirmé samedi 31 août que des personnes ont été déclarées étrangères en raison notamment de différences dans l’orthographe des noms. Des opposants au processus ont également affirmé que les membres des tribunaux étaient sous-qualifiés et soumis à des objectifs de performances, menant à des procédures incohérentes et erronées. Des membres du BJP se sont aussi élevés contre le NRC, estimant que des Hindous parlant le bengali en ont été exclus.

Le 1,9 million de personnes exclues du registre pourraient être apatrides, sans nationalité, s’ils ne peuvent faire valoir une nationalité étrangère. Elles ne seront pas expulsées vers le Bangladesh puisqu’il n’y a pas d’accord d’extradition entre les deux pays. En théorie, elles devraient être placées dans un centre de détention. Il en existe six actuellement, qui abriteraient 1 135 illégaux selon les autorités. La construction de dix nouveaux camps a été lancée.